



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VENDREDI 12 JUIN 2020**

(CGCT: art. L.2121-25 et art. R.2121-11)

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le vendredi douze juin deux mille vingt, selon convocation du huit juin deux mille vingt, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, Le Maire. En raison des contraintes sanitaires, port du masque et public restreint à 10 personnes maximum.

Présents : M. Camille CARCAT, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, Mme Claudine DESMORTREUX, M. Philippe BALLET, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES, Mme France FORTANIER.

Excusés : M. Jean-Paul BIGNET.

Pouvoirs de : M. Raymond CHAUMETTE à M. Jacques GADAIX.

Secrétaire de séance : Mme Annie WYBRECHT a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

Décisions du Maire :

M. Le maire fait part des décisions qu'il a prise :

- Un devis accepté pour un montant de 471,47€ à la société MPS pour l'installation d'une goulotte avec 8 prises électriques au secrétariat pour l'installation du standard et pour la sécurité (retrait des multiprises) Plus un câblage Ethernet pour le 2^{ème} ordinateur dans le bureau du maire et des conseillers.
- Un devis d'un montant de 699, 38 € pour remplacer le meuble sous évier et l'évier de l'appartement N°1 pour pouvoir le louer.
- Un devis de 550,00€ au chantier d'insertion pour l'entretien du captage du beau en juin et e septembre,
- Un devis pour la commande des écharpes du maire et du 1^{er} adjoint pour un montant de 82,80€,
- Un devis pour le nettoyage de la parcelle au-dessus de l'étang pour 1280.00€
- Un devis pour la peinture de la salle Ricard pour un montant de 984.00€

ORDRE DU JOUR :

Dossier n°1 : Délibération n° 2020-00 en date du 12 juin 2020 portant sur l'élection des délégués aux différentes structures intercommunales et commissions

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au renouvellement des délégués pour représenter la commune au sein des différentes structures intercommunales et commissions communales.

*** S.D.E.C.**

Délégués titulaires : M. Camille CARCAT, M. Philippe BALLET

Délégués suppléants : M. Francis CHOPINAUD, M. Michel LASSOUT

*** EVOLIS**

Délégué titulaire : M. Raymond CHAUMETTE

Délégué suppléant : Mme Patricia DESSALLES



MAIRIE de LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97 mairielacellette@orange.fr Code Postal : 23350

*** Syndicat de gestion du collège de Châtelus-Malvaleix**

Délégués titulaires : Mme Patricia DESSALLES, M. Michel LASSOUT

Délégués suppléants : Mme France FORTANIER, M. Jacky GADAIX

*** Contrat de Pays de Boussac- SIVOM**

Délégué titulaire : M. Camille CARCAT, M. Jacky GADAIX

Délégué suppléant : M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT

*** S.I.V.U.- O.P.A.H.**

Délégués titulaires : Mme Patricia DESSALLES, M. Jacky GADAIX

Délégués suppléants : Mme Annie WYBRECHT, Mme Claudine DESMORTREUX

*** S.D.I.C. (SYNDICAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE)**

Délégué titulaire : M. Camille CARCAT

Délégué suppléant : M. Raymond CHAUMETTE

*** C.V.A.D. (Choisir de vivre à domicile)**

Délégué titulaire : Mme Patricia DESSALLES

Délégué suppléant : M. Michel LASSOUT

*** Conseiller municipal chargé de la Défense :**

M. Raymond CHAUMETTE

*** Communauté de Commune Les Portes de la Creuse en Marche :**

Délégué titulaire : M. Camille CARCAT

Délégué suppléant : M. Raymond CHAUMETTE

*** ONF (Office National des Forêts)**

Correspondants : M. Jacky GADAIX, Mme Annie WYBRECHT

*** CNAS**

Délégué élu : M. Camille CARCAT

Délégué Agent : Benoit LORY

*** Commission des Finances et d'appel d'offres :**

Délégués titulaires : M. Philippe BALLEET, M. Jean-Paul BIGNET

Délégués suppléants : Mme Annie WYBRECHT, M. Francis CHOPINAUD

*** Commission Aménagement et travaux :**

Délégués titulaires : M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacky GADAIX

Délégués suppléants : Mme Patricia DESSALLES, M. Michel LASSOUT, Mme France FORTANIER

*** Commission Animation et social :**

3 Elus Titulaires : Mme Annie WYBRECHT, M. Michel LASSOUT, Mme France FORTANIER

3 Elus Suppléants : Mme Patricia DESSALLES, Mme Claudine DESMORTREUX, M. Jacky GADAIX



MAIRIE de LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97 mairielacellette@orange.fr Code Postal : 23350

* Commission Communication :

3 Elus Titulaires : M. Jacky GADAIX, Mme Annie WYBRECHT, Mme France FORTANIER

3 Elus Suppléants : Mme Claudine DESMORTREUX, M. Raymond CHAUMETTE, M. Michel LASSOUT

- Les délégués titulaires et suppléants ayant accepté les délégations
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter les commissions comme convenu ci-dessus,

➤

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	1	10	10	10		

Dossier n°1 : Délibération n° 2020-015 en date du 12 juin 2020 portant sur l'élection des délégués à la commission communale des impôts directs.

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal la circulaire de Monsieur le Directeur des services fiscaux relative à la constitution des nouvelles commissions communales des impôts directs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil municipal propose les contribuables suivants :

Commissaires titulaires :

M. Jean-Pierre AUCLAIR (Tercillat), M. Raymond BOUBET, M. Dominique CAILLAUD, M. Paul DECHANSIAUD, M. André GADAIS, Mme Sylvie JEHL, M. Jean-Claude LALANDE, M. Claude MOULINAT, M. François PELLETIER, M. Alain PARROT, M. Michel PINON, Mme PLISSON Mauricette.

Commissaires suppléants :

M. Christophe ALBERGERE (Genouillac), M. Didier AUROUSSEAU, M. Philippe BOUBET, M. Raymond CHATELAIN, M. Gilles DALLOT, Mme Joëlle GARZIERA, Mme Janine GIBARD, M. Gilbert JARRAUD, M. René LAFOND, M. André MAUNE, M. Paul MEILLEROUX, M. Éric SIMON.

➤

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	1	10	10	10		

Dossier n°2 : délibération n° 2020-00 en date du 12 juin 2020 portant sur les subventions accordées aux associations

M. le Maire demande aux trésoriers, Présidents, vice-présidents des associations de sortir et de ne pas participer au vote puis propose au Conseil municipal d'accorder les subventions suivantes aux associations :



MAIRIE de LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97 mairielacellette@orange.fr Code Postal : 23350

	BUDGET N-1	Proposition	VOTE
Patrimoine et environnement	300,00	300,00	270.00
Déclic	360,00	360,00	324.00
Nouziers-La Cellette	500,00	500,00	450.00
ACCA	500,00	500,00	450.00
Comité des fêtes	500,00	500,00	450.00
Club de la Garenne	500,00	500,00	450.00
Entente sportive Petite Creuse	50,00	0	
Ecole de pêche Petite Creuse	30,00	0	
FNACA	180,00	180,00	162.00
Mélo Song	150,00	0	
Comice agricole	200,00	200,00	200.00
CCJA	160,00	100,00	160.00
Sapeurs-pompiers Genouillac	100,00	120,00	100.00
CVAD (0.80/habitant = 195-75.00 déjà versé en 2019)	75,00	120,00	120.00
FREDON	50,00	0	
SSIAD Genouillac (0.50/habitant)	131.50	129,00	129.00
	3786.50	3509.00	3265.00

Le conseil municipal de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire les subventions de l'année passée à hauteur de 90% pour les associations de la commune, excepté pour l'Entente sportive Petite Creuse, l'Ecole de pêche Petite Creuse, Mélo Song et FREDON.
Pour le CVAD et le SSIAD, une participation par le nombre d'habitants.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	6		6	6	6		

Dossier n°3: Arrêté municipal n°2020-006 en date du 12 juin 2020 portant sur la nomination du mandataire suppléant

M. Le Maire

Vu la délibération 2019-011 en date du 28/02/2019 instituant une régie de recettes pour encaissement des photocopies et locations de la salle polyvalente ;

Vu la délibération en date du 28 /02/2019 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 2 avril 2019 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}.Mme GIRAUD SYLVIE est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2. En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, La secrétaire de Mairie sera remplacée par M. Jacques GADAIX mandataire suppléant.

Article 3. Mme GIRAUD SYLVIE n'est pas astreinte à constituer un cautionnement.

Article 4.- Mme GIRAUD SYLVIE ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.



MAIRIE de LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97 mairielaceltette@orange.fr Code Postal : 23350

Article 5. M. Jacques GADAIX mandataire suppléant, ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 6. Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

Article 7. Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Article 10. - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 11. - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-ABM du 21 avril 2006.

Dossier n°4 : Délibération n° 2020-017 en date du 12 juin 2020 portant sur la révision des prix et des conditions de mise a disposition de la salle socioculturelle

Monsieur Le Maire, suite à l'examen des résultats de fonctionnement de la salle socioculturelle, propose au Conseil Municipal, de revoir la tarification et les conditions de location, :

TARIFS ACTUELS :

Type de Manifestation	Tarifs résidents de la Commune			Tarifs résidents Hors Commune		
	Salle	Salle et bar	Salle, bar et cuisine	Salle	Salle et bar	Salle, bar et cuisine
Location sur 1 journée	90€	100€	120€	120€	130€	160€
Location sur 2 journées (week-end, ...)	120€	130€	150€	150€	160€	190€
Associations	-€	-€	-€	130€	140€	170€
Supplément :						
Vaisselle	1 €/ convive			2 €/convive		
<u>Caution : pour chaque réservation</u>						
Caution Salle	400 €			400 €		
Caution Ménage	100 €			100 €		

- + 25€ de chauffage ou climatisation par jour de location
- Pour les associations de la commune : paiement du chauffage /climatisation à partir de la 4^{ème} utilisation par an.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la tarification comme convenu ci-dessus.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	1	10	10	10		



Délibération n° 2020-018 en date du 12 juin 2020 portant sur la révision des prix des photocopies

Monsieur Le Maire, propose au Conseil Municipal, de revoir la tarification des photocopies

TARIFS ACTUELS :

TARIFS DES PHOTOCOPIES

Format A4

Noir et blanc :	0.15€
Couleurs	0.20€
A partir de 15 couleurs	0.15€

Format A4 **RECTO/VERSO**

Noir et blanc :	0.25€
Couleurs	0.30€
A partir de 15 couleurs	0.25€

Format A3

Noir et blanc :	0.30€
Couleurs	0.40€
A partir de 15 Couleurs	0.30€

Format A3 **RECTO/VERSO**

Noir et blanc :	0.50€
Couleurs	0.60€
A partir de 15 Couleurs	0.50€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire la tarification comme convenu ci-dessus.

<i>Membres</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Votants</i>	<i>Exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
11	9	1	10	10	10		

Dossier n°4 : Délibération n° 2020-00 en date du 12 juin 2020 portant sur la reconduction du bail professionnel du garage communal

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur SINGLETON Gary relatif à la reconduction du bail professionnel du garage communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

:

Décide de renouveler le bail professionnel pour une durée de 9 ans

La révision sera annuelle et suivra l'indice INSEE des loyers commerciaux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à la location précitée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97 mairielacellette@orange.fr Code Postal : 23350

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	1	10	10	10		

Dossier n°5 : Délibération n° 2020-020 en date du 12 juin 2020 portant sur les indemnités de fonction des élus

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu les arrêtés municipaux du 4 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet à compter de la date d'entrée en fonction des élus, soit le 23 mai 2020.

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire,

Au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique 25.5 % pour une population de moins de 500 soit 991.80€ brut.

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de 1^{er} adjoint au Maire,

Au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique 9.9 % pour une population de moins de 500 soit 385.05€ brut.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	1	10	10	10		

Annexe à la délibération

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

ELUS	Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnités brute
M. le Maire	Moins de 500	25.5	991.80
1 ^{er} Adjoint	Moins de 500	9.9	385.05

Dossier n°6 : Délibération n° 2020-021 en date du 12 juin 2020 portant sur le vote des taux d'imposition des taxes locales

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de décider les taux des taxes directes locales.

2019

Taxe d'Habitation : 13.62 %
Taxe foncière (bâti) : 10.39 %
Taxe Foncière (non bâti) : 43.33%

2020

Taxe d'Habitation :
Taxe foncière (bâti) : 10.39 %
Taxe Foncière (non bâti) : 43.33%



- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes locales pour 2020 et de reconduire les mêmes taux que pour 2019.

<i>Membres</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Votants</i>	<i>Exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
11	9	1	10	10	10		

Dossier n°6 : Délibération n° 2020-022 en date du 12 juin 2020 portant sur une convention pour entretien de parcelles

M. le Maire propose au Conseil municipal une convention pour entretien de parcelles

Entre la Commune de La CELLETTE

Et

GAEC SIMON, représenté par un de ses sociétaire : Éric SIMON dénommé l'usager
Le Beau
23350 la CELLETTE

Et

Monsieur MAURY Philippe, dénommé l'usager
Lagebasse
23350 La CELLETTE :

Désignation des parcelles

Section C numéro 244/245/246/1105 lieu-dit surface 3 ha 78 a 42 ca

Objectif

La commune de la Cellette est propriétaire des parcelles suivantes :

Ces parcelles sont des pâtures permanentes dont une partie en pré.

Dans l'attente de la mise en place d'un projet de valorisation par la commune sur celles-ci et afin de ne pas les laisser se transformer en friches, la commune met ces parcelles à usage d'entretien et à titre gratuit à disposition de l'usager.

Période du 12 juin au 30 octobre 2020.

Moyens d'entretien

L'usager pourra utiliser les moyens d'entretien à sa convenance, fauche ou pâture. Si l'usager fait pratiquer la pâture, il devra procéder à une coupe des refus.

Conditions particulières

Aucun droit n'est lié à ce foncier, toute amélioration ou travaux nécessaires pour l'usage ne pourront faire l'objet à indemnisation de la part du propriétaire.

Les clôtures installées pour pâturage seront retirées à terme de la convention.

Le conseil municipal de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer les conventions précitées.

<i>Membres</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Votants</i>	<i>Exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
11	9	1	10	10	10		



MAIRIE de LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97 mairielacellette@orange.fr Code Postal : 23350

Diverses Questions :

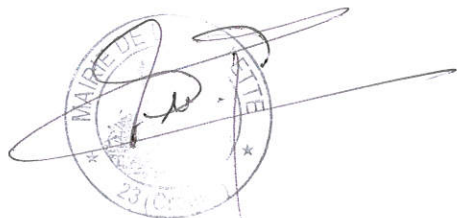
- Aménagement de la mairie : cloison pour la confidentialité pour 1950€ HT + Le dessus de la table pour 280€ HT
- Location : Ancien hangar municipal cadastré C204 410m2 fin au 6 août
- Infos sur cadastre : délimitation encart devant chez M. Mme Desmorteux
- Géomètre parcelle C244 (M. CLAVERIE)
- Mise en location de l'appartement N°, annonce passée sur le Bon coin
- Téléphonie mobile : relais mis en route depuis le 28 mai mais ne fonctionne pas, courrier fait au Conseil Départemental et Préfecture
- Appartement au-dessus de l'auberge : projet doit être présenté fin juin
- Enquête publique pour une porcherie à Tercillat ICPE JAMET (pour info en 1963 sur la Cellette 134 exploitation pour 495 reproducteurs porcins)
- Prochain Conseil Municipal le Vendredi 3 Juillet à 19 H
- Conseil Communautaire le 18 juin à 20h en Visio-conférence

- Donner la parole au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.

**La CELLETTE,
Le 12 JUIN 2020**

**Le Maire,
M. Camille CARCAT**



**La secrétaire de séance,
Mme Annie WYBRECHT**

